

**Liste des Délibérations examinées en séance**  
**Conseil Municipal du 07 octobre 2024**  
 (Article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Statut
20240812_85D	Détermination du nombre d'adjoints suite à la démission du 2ème adjoint au Maire	Adoptée à l'unanimité
20240812_86D	Election du nouvel adjoint suite à la démission du 2ème adjoint et modification du tableau du conseil municipal	Adoptée à l'unanimité
20240812_87D	Fixation des indemnités de fonction du nouvel adjoint	Adoptée à l'unanimité
20240812_88D	Désignation d'un représentant auprès de l'Association DRAC-Séveraisse	Adoptée à l'unanimité
20240812_89D	Travaux de Rénovation logement la Broue - Avenant n°1 - lot 2 - Démolition dépose maçonnerie gros oeuvres	Adoptée à l'unanimité
20240812_90D	Travaux de Rénovation logement la Broue - Avenant n°2 - lot 2 - Démolition dépose maçonnerie gros oeuvres	Adoptée à l'unanimité
20240812_91D	Travaux de Rénovation logement la Broue - Avenant n°1 - lot 3 - Charpente	Adoptée à la majorité
20240812_92D	Travaux de Rénovation logement la Broue - Avenant n°2 - lot 6 - Plomberie sanitaire chauffage ventilation	Adoptée à l'unanimité
20240812_93D	Travaux de Rénovation logement la Broue - Avenant n°2 - Contrat d'architecte pour travaux sur existants	Adoptée à l'unanimité
20240812_94D	Voirie communale 2024 - Aménagement et sécurisation du centre bourg	Adoptée à la majorité
20240812_95D	Travaux de réfection de l'église - Examens, prélèvement carottés et analyses de matériaux	Adoptée à l'unanimité
20240812_96D	Modification des statuts de la communauté de communes Champsaur Valgaudemar	Adoptée à l'unanimité

Secrétaire de Séance,  
**Yves DAVIN**




Le Maire,  
**Jean-Michel CRET**



Vu pour être affiché le :

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de leur publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil - 13281 Marseille Cedex 6, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.  
 Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au registre des délibérations.